



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MOIS DE NOVEMBRE 2022 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER-DE-MILOT, TENUE LE 14 À 19 : 30 HEURES EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.

Le conseil de la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot siège en séance ordinaire, sous la présidence de monsieur le maire suppléant Patrick Bouchard.

Sont présents:

Johanne Fortin, Annie Bergeron, Claudie Tremblay, Mario Duchesne et Martin Pelletier

Formant quorum.

Assiste également à la séance la directrice générale, greffière et trésorière madame Rita Ouellet,

Absence motivée : Marc Laliberté

L'avis de convocation a été signifié tel que requis par le code municipal (art. 152), aux membres du Conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

Ouverture de la séance

Monsieur le maire suppléant souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

Il est 19h30 heures.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Avis de motion – règlement pour l'augmentation du fonds de roulement;
Projet de règlement FR2022 pour l'augmentation du fonds de roulement;
Dépôt des états comparatifs des revenus et des dépenses 2022;

Dossiers en cours:

- Assainissement - relevé de terrains - contrat;

Période de questions des contribuables sur les sujets ci-dessus exclusivement;
Clôture de la séance.

Sur proposition de la conseillère Annie Bergeron,

15-112022

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« D'adopter l'ordre du jour qui précède, tel que lu avec la possibilité d'ajouter d'autres sujets à l'item points divers »

Avis de motion - Règlement pour l'augmentation du fonds de roulement

Madame la conseillère Claudie Tremblay donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera adopté un règlement portant le FR-2022, pour l'augmentation du fonds de roulement.

Claudie Tremblay, conseillère

- **Dépôt d'un projet de règlement sur l'augmentation du fonds de roulement**

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu copie du projet de Règlement numéro # FR-2022 afin d'augmenter le fonds de roulement de 40 000\$ à même le surplus cumulé,

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Claudie Tremblay,

16-112022

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS,

« Que le projet de Règlement numéro FR-2022 ayant pour objet d'augmenter le fonds de roulement soit déposé »



Dépôt des états comparatifs des revenus et des dépenses 2022

La directrice générale greffière trésorière fait le dépôt des états comparatifs des revenus et des dépenses de l'année 2022 aux membres du conseil et des résultats estimés de l'année.

Dossiers en cours :

- **Assainissement – Relevé de terrains - contrat**

CONSIDÉRANT que dans notre démarche de mise aux normes du traitement des eaux usées, nous en sommes à l'étude d'ingénierie préliminaire;

CONSIDÉRANT que notre firme d'ingénieur requiert des informations sur diverses installations et demande de réaliser le relevé de la Municipalité pour obtenir les données nécessaires à la réalisation du mandat;

CONSIDÉRANT qu'ils ont adressé un appel d'offre pour la réalisation de relevé de la municipalité auprès de quatre entreprises et que les soumissions reçues sont les suivantes :

- Services SD – 19850.00\$ taxes en sus;
- GéniArp – été 23 500.00\$ taxes en sus, hiver – 29 000.00\$ taxes en sus;
- Groupe Girard Tremblay Gilbert – 34 500.00\$ taxes en sus;

CONSIDÉRANT que les prix reçus pour la réalisation du relevé se situent légèrement au-dessus de ce qu'il était attendu soit approximativement entre 15 000\$ et 25 000\$;

CONSIDÉRANT que l'analyse des soumissions a été effectuée par la firme Stantec et qu'il nous recommande le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Mario Duchesne;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

17-112022

« Que le Conseil municipal octroie le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit Services SD au prix de 19 850 \$ taxes en sus. Cette somme sera affectée au Règlement d'emprunt RE2020-03 »

Période de questions pour les contribuables

Aucune question.

Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sur proposition de la conseillère Johanne Fortin. Il est 19 h 35.

18-112022

Rita Ouellet, CPA, DG greffière trésorière

Patrick Bouchard, maire suppléant

« Je, Patrick Bouchard, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (3) du Code municipal »